

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: mardi 28 juillet 2020 10:33
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: MINSANTE 131

----- Message d'origine -----

De : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>
Date : 28/07/2020 10:24 (GMT+01:00)
À : ARS-BFC-CRISE <ARS-BFC-CRISE@ars.sante.fr>
Cc : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>
Objet : MINSANTE 131

Bonjour,

Comme convenu, vous trouverez ci-dessous le MINSANTE N°131.

« Madame, Monsieur,

Nous faisons suite au Conseil de Défense et de Sécurité Nationale (CDSN) du vendredi 10 juillet 2020 s'agissant des mesures de **contrôle sanitaire aux frontières relatives à la pandémie de Covid19 qui s'aggrave dans le monde**.

Une **instruction interministérielle** sera adressée aux Préfets et DG-ARS dans le courant de la semaine prochaine. Les mesures sanitaires pour l'entrée sur le territoire national y seront précisées, notamment pour les **voyageurs en provenance de pays à risque où l'épidémie est active** (dont les frontières resteront fermées mais pour lesquels des exceptions sont prévues : voyageurs nationaux et binationaux, résidents de l'UE et voyageurs autorisés dans le cadre de dérogations).

Il sera demandé aux voyageurs en provenance de ces pays à risque de **présenter à l'arrivée sur le territoire national un résultat récent (fait dans les 3 jours) de test RT-PCR SARS CoV2 négatif**. En l'absence de test, les voyageurs devront réaliser dans les meilleurs délais (sous 48h) un test RT-PCR après leur entrée sur le territoire national (les voyageurs devront s'enregistrer en ligne avant leur voyage sur un site institutionnel en cours de développement : le récépissé sera à présenter à l'entrée sur le territoire national et vaudra également « **bon pour test** » dans n'importe quel laboratoire de biologie médicale).

Une **information devra être délivrée aux voyageurs** à bord des avions et dans les aéroports leur indiquant cette conduite à tenir. Le CCS prépare actuellement des flyers et les affichages en ce sens pour les aéroports.

Dans l'attente de la mise en œuvre du dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- **maintenir les mesures d'information relative à la quatorzaine volontaire à l'arrivée**, la distribution des flyers associés ainsi que les mesures d'affichage ;
- **organiser dès à présent l'installation de barnums (comptoirs de test) pour les voyageurs souhaitant se faire tester à l'arrivée dans les aéroports recevant des vols internationaux suivant : PARIS-CHARLES DE GAULLE, PARIS-ORLY, LYON-ST-EXUPERY, BALE-MULHOUSE, TOULOUSE-BLAGNAC, MARSEILLE-PROVENCE et NICE**. Les barnums devront être ouverts tous les jours, sur des plages horaires à adapter en fonction des principales arrivées en provenance de pays à risque. Il conviendra d'associer le numéro de prescripteur générique de l'ARS à ces opérations de dépistage. Les personnes testées positives devront être rapidement orientées vers la médecine de ville pour prise en charge, tracing et isolement.

Nous vous remercions beaucoup d'avance de votre mobilisation sur ce point majeur et nous tenons à votre disposition pour toute question. »

Bien cordialement,

Centre de Crise Sanitaire

Sous-Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire

Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54

centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



DGS
Direction générale de la Santé

solidarites-sante.gouv.fr

@AlerteSanitaire



Les activités du CORRUSS sont certifiées ISO 9001- version 2015

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !